

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024
Date de transmission : 23/12/2024
Date de mise en ligne : 24/12/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

22^{ème} QUESTION

Modification du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et de son plan de financement
 (DELIBERATION n°2024-213)

L'objectif des PSE, qui sont élaborés, portés, gérés, distribués et contrôlés par les collectivités, est de favoriser des pratiques agricoles vertueuses pour le territoire et ses habitants, en rémunérant pendant cinq ans les services environnementaux rendus à la société par les agriculteurs, aussi bien en termes de préservation de la ressource en eau, de lutte contre l'érosion et de préservation de la biodiversité.

Le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) a été acté par délibération du 21 septembre 2022, avec un plan de financement basé sur un engagement de 40 exploitants agricoles pour la période 2023/2027. A la fin de cette première campagne d'engagement, 24 exploitants agricoles se sont réellement engagés, permettant ainsi de maintenir de bonnes pratiques agro-environnementales et de faciliter le dialogue avec des agriculteurs-clés des 4 captages classés.

Une nouvelle campagne de simulation PSE a été proposée aux exploitants agricoles et a permis d'identifier 2 exploitants agricoles souhaitant rejoindre le dispositif sur la nouvelle période 2025/2029, ce qui vient modifier le plan de financement initialement voté le 21 septembre 2022.

Les montants initialement projetés sur 40 exploitations agricoles engagées ont ainsi été revus à la baisse sur la base des 26 exploitations agricoles engagées. Le calendrier de ce plan de financement a été également revu et prolongé jusqu'en 2029.

Nouveau plan de financement estimatif des PSE pour les périodes considérées :

	BUDGET TOTAL POUR 26 AGRICULTEURS (2023 / 2029)		ESTIMATION (24 agriculteurs) FINANCEMENT TOTAL CAMPAGNE 1 2023-2027		ESTIMATION (2 agriculteurs) FINANCEMENT TOTAL CAMPAGNE 2 2025-2029	
	BUDGET ANNUEL	BUDGET SUR 7 ANS (2023-2029)	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	RESTE A CHARGE SLA	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	RESTE A CHARGE SLA
Aide directe	221 000 €	1 105 000 €	918 000 €	102 000 €	76 500 €	8 500 €
Frais de gestion	26 000 €	130 000 €	18 000 €	102 000 €	1 500 €	8 500 €
TOTAL	247 000 €	1 235 000 €	936 000 €	204 000 € (soit 40 800 € par an)	78 000 €	17 000 € (soit 3 400 € par an)

- Les PSE étant soutenus à hauteur d'environ 80% par l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) :
- le reste à charge annuel estimé pour SLA sur la période 2025/2027 est de 44 200 €/an (campagne 1+2) ;
 - le reste à charge annuel estimé pour SLA sur la période 2028/2029 est de 3 400 €/an (campagne 2).

Les crédits sont inscrits au Budget AEP Régie.

Les montants finaux des aides directes fluctuent en fonction des pratiques mises en œuvre par les exploitants agricoles et sont donc soumis à modification.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'élargissement du dispositif des PSE sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment les contractualisations avec les nouveaux agriculteurs concernés par le dispositif.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

